

# Quels paysages transmettrons-nous à nos enfants ?



Guy-Dominique KENNEL,  
Président du Conseil Général  
du Bas-Rhin

## *Vers une vision partagée des paysages*

*L'action sur le paysage est le résultat de l'intervention de nombreux acteurs publics et privés. Compte tenu de la multiplicité de ces acteurs, le Conseil général a souhaité mettre en place un référentiel sur le paysage de l'ensemble du département :*

*Le Département souhaite partager une « culture paysagère » avec ses différents partenaires, et fournir le cadre nécessaire sous la forme d'un outil de référence et de sensibilisation, qu'il appliquera à ses propres interventions.*

*Dans le cadre de la démarche « des Hommes & des Territoires », la gestion des espaces et des paysages a été abordée lors des concertations ayant trait à l'environnement.*

*A cette occasion, plusieurs propositions ont été formulées :*

- > favoriser l'accès et la connaissance des territoires en matière de patrimoine naturel,*
- > sérier les enjeux dans chacun des territoires et utiliser les outils adéquats,*
- > favoriser le fonctionnement en réseau des acteurs du territoire...*

*Ainsi, en novembre 2004, l'Assemblée Départementale a adopté le principe d'étudier les grands enjeux du paysage, comprenant notamment l'identification des entités paysagères du Bas-Rhin, favorable à l'émergence d'une responsabilité partagée.*

La gestion des paysages quotidiens relève plus particulièrement de la compétence des communes et des intercommunalités, mais aussi de l'ensemble des acteurs publics et privés. Elle pose la question de l'échelle pertinente pour la prise en compte du paysage et des moyens dont disposent ces collectivités pour la favoriser.

Aussi, le Conseil Général du Bas-Rhin a choisi de mener une démarche volontariste et concertée pour offrir à l'ensemble des acteurs locaux le cadre nécessaire à une meilleure maîtrise de l'évolution de leurs paysages.

Des Hommes  
& Des Territoires





## Le paysage : une réalité, de multiples définitions ?

Le paysage est une notion complexe et difficile à appréhender parce qu'elle fait appel à l'image et au regard que l'on porte sur le territoire. L'approche paysagère est à la fois personnelle et culturelle.

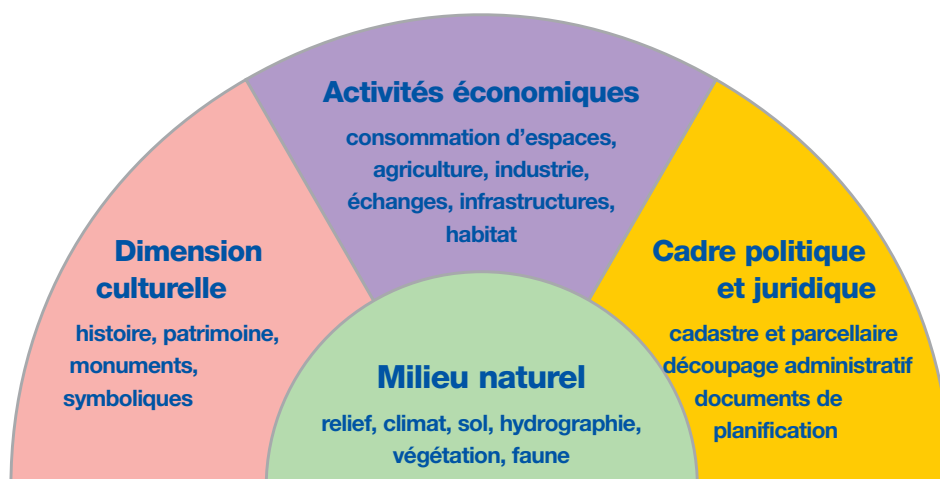
Ceci dit les composantes du paysage s'analysent objectivement pour nous faire comprendre sur quoi repose l'identité d'un territoire.

- Le paysage est « une étendue d'espace qui s'offre à la vue » ; définition du Dictionnaire.
- Le paysage est d'abord un patrimoine : la diversité des paysages régionaux, signe d'histoire et de culture, constitue un capital majeur, hérité des générations passées, c'est le bien de tous.
- L'Homme construit le paysage par toutes ses activités. Chaque site est un cas particulier en permanente évolution et le résultat d'interventions multiples.
- L'Homme perçoit le paysage à travers la lecture qu'il fait de l'espace, en fonction de ses systèmes de représentations, de son histoire individuelle et de ses codes esthétiques.

Le paysage un élément essentiel de la qualité du cadre de vie, facteur d'identité et d'équilibre.

Une définition du paysage aujourd'hui largement partagée est celle contenue dans la Convention européenne du paysage, signée sous les auspices du **Conseil de l'Europe en 2000**. Selon cette définition : « le paysage définit une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Le paysage est le résultat de toutes les activités de l'homme sur un milieu naturel originel



Le paysage peut-être visuel, sonore, olfactif...



## Le paysage, des enjeux contradictoires

Le paysage se dégrade et se banalise : l'agriculture s'intensifie et se standardise, les vallées s'enrichissent, les villages se développent sans s'intégrer au site existant, les conurbations se développent, les entrées d'agglomération, de bourgs ou de villages se détériorent, des sorties d'exploitation ou zones d'activités mitent le paysage...

Pour connaître et comprendre comment s'organise le territoire, il faut partager la lecture du paysage, base d'une **culture commune** nécessaire à sa préservation et à une bonne gestion dans les documents d'urbanisme et opérations d'aménagement, et fédérer les acteurs dans une démarche participative.

**Intégrer le paysage dans l'évolution du territoire du Bas-Rhin c'est reconnaître son identité et sa personnalité et le faire évoluer dans le respect de ses spécificités.**

**Tirons les erreurs du passé pour ne plus les reproduire.**

## Comment agir ?

Le référentiel paysager est un outil pédagogique servant à construire un regard partagé sur la qualité du territoire. Il apporte des clés de lecture au nécessaire débat.

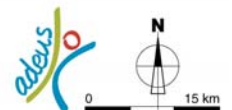
Pour chaque entité de paysage retenues, le référentiel :

- analyse les composantes géographiques, historiques et visuelles du paysage,
- caractérise les tendances d'évolution de l'urbanisation sur le paysage et leur impact,
- identifie les enjeux de paysage selon les trois catégories suivantes : protection, gestion et aménagement.

Il peut devenir également **un outil d'aide à la décision et à la planification** en vue d'orienter les projets futurs grâce aux échanges avec les multiples partenaires qui agissent sur le paysage.



**LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DU BAS-RHIN : ELLES SERONT TOUTES ÉTUDIÉES D'ICI 2012**



source CG67/DDE - atelier pédagogique ENSP Versailles  
réalisation ADEUS, mars 2008

## La politique du paysage est une politique transversale !

Pour être efficace, elle ne peut être qu'ambitieuse et globale.

De nombreuses actions qui ont une influence directe sur le paysage sont menées par le Département, mais il n'est pas le seul

acteur et il manque une vision d'ensemble pour mieux connaître, comprendre et ainsi mieux agir sur nos paysages.

### Qu'allons-nous faire ?

- > **Impulser une vision commune sur un territoire** : fédérer les acteurs par une démarche participative (Projet de Gestion Durable des Espaces Ruraux, PGDER), en valorisant toutes les ressources thématiques et les études disponibles.
- > **Susciter une approche partagée** :
  - à travers des **actions de concertation par entités de paysage**, qui permettent de recueillir les informations, d'analyser les problèmes, de sensibiliser les acteurs et de construire un véritable partenariat autour de celles-ci.
  - à travers des comités de pilotage locaux et **groupes de travail**, qui nourrissent la réflexion, traduisent les enjeux et partagent des objectifs, pour construire des programmes pertinents et coordonner les études, les projets et les réalisations.
  - à travers la constitution d'**équipes pluri-disciplinaires**, associant des compétences professionnelles multiples (paysagistes, géographes, architectes, écologues, spécialistes du patrimoine bâti, urbanistes, aménageurs, économistes,...) qui enrichissent la démarche par leurs approches complémentaires.

Une politique qualitative du paysage peut se résumer en cinq mots : **sensibiliser, protéger, qualifier, réparer, valoriser.**

- Sensibiliser les maires, responsables des documents d'urbanisme et des permis de construire, les industriels, les agriculteurs et les particuliers, qui façonnent le paysage par toutes leurs constructions.
- Protéger en usant des outils législatifs et réglementaires disponibles.
- Qualifier l'usage de l'espace par des schémas directeurs de logique paysagère territoriale et la promotion d'une insertion harmonieuse des nouveaux aménagements.
- Réparer en effaçant ou en atténuant les erreurs du passé.
- Valoriser enfin le patrimoine architectural des villes et des villages du Bas-Rhin en suscitant des opérations cohérentes de réhabilitation et de restructuration.

*Le paysage est une œuvre collective, et comme dans un orchestre les nombreux acteurs de la gestion du territoire doivent apprendre à jouer juste ensemble ! (l'addition des laisser-faire ne fait pas la qualité des aménagements...)*



**Le paysage appartient à tous ceux qui le regardent. Il ne peut plus être laissé à des initiatives accidentelles, pas plus qu'à des actions volontaires non coordonnées.**